

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 13 août 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1208-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Air climatisé pour le bureau municipal;*
- b) Aide financière pour la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre pour le 100^e anniversaire de la municipalité;*
- c) Demande d'installation d'éclairage des voies publiques;*
- d) Activités du comité des P'tits Léandres le 25 août 2012;*

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 juillet 2012

1208-02

Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

Il est à noter que la correction suivante doit être apportée au point 19 .Varia, sous-point A (Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre »: au 2^e paragraphe l'adresse du 3027 de la rue de l'Église qui est mentionnée doit être corrigé pour 3027 de la rue Principale.

4. Présentation et acceptation des comptes

1208-03

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 13 312.08 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de juillet 2012 est de : 96 468.66 \$.

5. Voirie

a) Rapport de voirie

La directrice générale / secrétaire trésorière fait rapport des travaux de voirie exécutés pour le mois de juillet 2012, celui-ci provenant de monsieur Antoine Ouellet en remplacement de monsieur Luc Massé.

b) Fauchage des terrains du nouveau développement résidentiel – gravelage et nivelage de la rue

Comme précédemment mentionné lors de la séance régulière du conseil du 3 juillet dernier, la niveleuse étant actuellement à travailler sur le territoire de la municipalité, la rue du nouveau développement résidentiel sera nivelée et les terrains seront fauchés.

c) Amélioration du chemin menant aux Sentiers de la Grotte des Fées – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier –Volet II

La demande de financement présentée dans le cadre du programme en titre a été acceptée au montant de 19 378\$.

6. Achat/location d'un véhicule de déneigement occasionnel

Étant donné que des informations sont manquantes à ce sujet, ce point est reporté à une séance ultérieure soit, à une séance spéciale qui sera convoquée dans les jours à venir.

7. Demande de dérogation mineure – F 9698 65 1191 – René Bernier

1208-04

Accepter l'agrandissement d'une résidence à l'intérieur de la bande de protection d'une éolienne, soit à une distance estimée à environ 500 mètres au lieu de 538,5 mètres du centre de l'éolienne, tel que la réglementation en vigueur.

Considérant que la distance entre le centre de l'éolienne la plus près et l'agrandissement prévu est d'approximativement 500,95 mètres, soit environ 37,55 mètres à l'intérieur de la bande de 538,5 mètres réglementaire;

Considérant que la sécurité de la propriété n'est nullement menacée;

Considérant que l'acceptation de cette dérogation régulariserait la situation;

Considérant que les membres présents à la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme sont unanimes et qu'il a été proposé monsieur René Blouin de recommander au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure conditionnellement à ce que le propriétaire accepte que la municipalité se dégage de toutes responsabilités quelle qu'elles soient et inconvénients quels qu'ils soient que cette situation pourrait occasionner dans le futur. Cette condition devra être mentionnée dans le permis;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'accepter ladite dérogation et ce, selon la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

8. Adoption du règlement # 250 relatif à la circulation des camions et véhicules outils abrogeant et remplaçant le règlement numéro 205

1208-05

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance régulière du conseil le 3 juillet 2012;`

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric a appuyé, lors de sa séance régulière du conseil du 13 août 2012, ledit règlement;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray, appuyé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'adopter le règlement # 250 relatif à la circulation des camions et véhicules outils abrogeant et remplaçant le règlement numéro 205.

9. Demande d'appui du député fédéral Jean-François Fortin pour le maintien de quatre circonscriptions électorales pour l'Est du Québec

1208-06

Considérant la *Loi électorale canadienne* ;

Considérant les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* par la *Loi électorale canadienne* ;

Considérant l'application des règles qui régissent les pouvoirs confiés à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* ;

Considérant l'importance de la Loi et le respect de celle-ci par la *Commission* ;

Considérant le dépôt, le 16 juillet 2012, d'une nouvelle carte électorale [fédérale] par la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*;

Considérant l'intention manifestée par la Commission de diminuer de quatre à trois les circonscriptions de l'Est-du-Québec par un redécoupage des limites territoriales de celle-ci ;

Considérant que la présente refonte de la carte électorale fédérale aura [si elle est appliquée tel que déposée par les commissaires] pour conséquence notable de créer, dans l'Est-du-Québec, trois circonscriptions qui seront les plus peuplées du Québec sur les 78 que comportera la nouvelle carte ;

Considérant la géomorphologie du territoire de l'Est-du-Québec (incluant les MRC de Montmagny et de L'Islet) de 48 845 km² habité par ses 335 450 électeurs, composé de 186 municipalités et trois réserves indiennes qui sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que la refonte proposée affecte un principe fondamental de la Loi, soit le respect des « Communautés d'intérêts » entre autres, en éliminant la circonscription fédérale de *Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia* et en morcelant le territoire de celle-ci d'une manière qui ne correspond pas à notre avis aux principes de la *Loi* ;

Considérant que les MRC sont des entités créées par le Gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est important d'en préserver l'intégralité à tous les niveaux de gouvernements;

Considérant que le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en termes de territoire ET de population;

Considérant l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population;

Considérant que les projections démographiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales sont basées sur 20 ans et que la révision de la carte électorale se fait aux dix ans;

En conséquence

Il est dûment proposé par madame Julie Bérubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Léandre :

Rejette la proposition d'abolir une circonscription électorale dans l'Est du Québec et, en particulier, de faire de la Gaspésie une seule circonscription sous-représentée à la Chambre des communes;

Demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, le Parlement du Canada, et le Gouvernement du Canada, de maintenir intactes la délimitation actuelle des circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia, et Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques;

Demande aux MRC de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine d'appuyer la présente résolution;

Mandate monsieur Yvon Tremblay, maire de la municipalité, pour déposer la présente résolution, et témoigner, lors des audiences de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec qui seront tenues en septembre 2012.

10. Autorisation à la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer tous les documents notariés pour et au nom de la municipalité pour la vente du terrain # 2016 du nouveau développement résidentiel

1208-07

Considérant que la vente troisième terrain du nouveau développement résidentiel est en marche;

Considérant qu'il a été confirmé à la directrice générale / secrétaire-trésorière par Me Serge Bernier, notaire instrumentant, un rendez-vous à la mi-septembre pour la signature de l'acte de vente notarié;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer tous les documents notariés pour et au nom de la municipalité pour la vente du terrain # 2016 du nouveau développement résidentiel.

11. Demande d'aide financière du Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre du 29 mai 2012

1208-08

Considérant que le point en titre a été remis à une séance ultérieure lors des séances régulières du conseil des 4 juin et 3 juillet 2012, la directrice générale / secrétaire-trésorière refait la lecture de ladite demande;

Considérant que la municipalité a à cœur l'avenir de la municipalité et des organismes communautaires existants;

Considérant que Le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre a déjà reçu une aide financière de la municipalité permettant une partie du paiement des taxes municipales dudit organisme;

Considérant que les membres du conseil ne partagent pas tous le même avis à l'effet de donner une aide additionnelle au regroupement;

Un vote à lieu à savoir si les membres du conseil acceptent de donner un montant de 500.00 \$ à titre d'aide financière au Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre :

M. Jean-Pierre Chouinard	Oui	M. Clarence Lévesque	Oui
Mme Johanne Paquet	Oui	M. Ghislain Lamarre	Non
M. Gilles Murray	Oui	Mme Julie Bérubé	Oui.

Il est donc proposé à la majorité de remettre un chèque de 500.00 \$ au Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre à titre d'aide financière.

12. Colloque annuel de zone de l'ADMQ à Val-Brillant le 18 septembre 2012

1208-09

Considérant que la directrice générale / secrétaire-trésorière est membre de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec);

Considérant que ce colloque a lieu à tous les ans dont, l'année dernière à Matane;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à assister au colloque annuel de zone de l'ADMQ qui aura lieu à Val-Brillant le 18 septembre 2012 et d'effectuer le paiement des frais d'inscription de 65.00 \$.

13. Varia

1208-10

a) Air climatisé pour le bureau municipal

Considérant que la température est très élevée dans le bureau municipal en période estivale et ce, même avec l'ouverture des fenêtres;

Considérant que l'efficacité au travail de la directrice générale / secrétaire-trésorière et de son adjointe s'en trouvent affectées;

Des recherches ont été effectuées par la directrice générale / secrétaire-trésorière et deux (2) types d'air climatisé sont disponibles soit, un à installer dans une fenêtre l'autre portatif qui peut être déplacé dans le bureau;

Les prix sont approximativement de 140.00 \$ taxes en sus pour le modèle de fenêtre et de 300.00 \$ taxes en sus pour le portatif;

Considérant que d'installer cet appareil dans une fenêtre augmenterait les risques de vandalisme;

Considérant que le modèle portatif est de plus forte puissance;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière d'effectuer l'achat d'un air climatisé de type portatif.

b) Aide financière pour la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre pour le 100^e anniversaire de la municipalité

1208-11

Considérant la résolution 1207-13 adoptée à la séance régulière du conseil du 3 juillet dernier autorisant le comité du 100^e pour une dépense globale de 1 000.00 \$ pour la fabrication des épinglettes et de la plaque commémorative;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière d'émettre un chèque de 1 000.00 \$ à l'ordre de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre afin de respecter la résolution 1207-13.

1208-12

c) Demande d'installation d'éclairage des voies publiques

Considérant la soumission de Les Entreprises d'Électricité JMN Inc. acceptée par la résolution 1207-09 lors de la séance régulière du conseil du 3 juillet 2012 et ce, pour l'installation de cinq (5) luminaires sur son territoire;

Considérant que c'est la municipalité qui doit se charger de compléter une demande d'installation auprès d'Hydro-Québec et que l'installation serait fait par cette dernière; la fabrication des luminaires sera effectuée par Les Entreprises d'Électricité JMN Inc.;

Considérant que les frais d'installation seront alors chargés à la municipalité par Hydro-Québec et non par Les Entreprises d'Électricité JMN Inc.;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser l'envoi dudit formulaire de demande à Hydro-Québec et d'accepter les coûts relatifs à cet installation.

1208-13

d) Activité du Comité des P'tits Léandres

Considérant qu'une activité aura lieu le 25 août 2012 et est organisée le Comité des P'tits Léandres;

Il s'agit d'une soirée de cinéma en plein air avec hot-dogs, il y aura un feu de joie et les participants pourront camper;

Considérant que cette activité se tiendra sur les terrains municipaux, près de l'école;

Il est donc proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser le Comité des P'tits Léandres d'utiliser les terrains municipaux pour y tenir cette activité. Par contre, le comité devra lui-même s'occuper de l'obtention d'un permis de feu auprès du service incendie de la MRC de Matane.

14. Période de questions

15. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h15

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.